

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^{ie}, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 13 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 50 — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
5 — 11 — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On écrit de Munich au *Moniteur* :

« La disposition des esprits à Varsovie et dans la plus grande partie de la Pologne ne laisse pas que de causer, sinon de l'inquiétude, du moins un certain malaise en Allemagne. D'habitude, on aime peu les gens dont on a causé la ruine, et c'est chose curieuse à observer que le peu d'empressement qu'excite la nationalité polonaise en deçà du Rhin, tandis qu'on s'y passionne plus ou moins pour les nationalités les plus douteuses de quelques populations qui comptent à peine sur la carte.

» Les opinions sont naturellement très-partagées sur la résolution que prendra l'empereur François-Joseph à l'égard de la Hongrie, après avoir épuisé tous les moyens de conciliation. Le parti magyar paraît avoir la conscience de sa force d'inertie, car s'il parvient à rendre l'application du système constitutionnel impossible en Autriche, la dissolution de la monarchie semble inévitable. Le retour au régime du gouvernement absolu étant hors de cause, il reste l'anarchie, et c'est sur l'anarchie intérieure, sur une guerre étrangère que spéculent les meneurs en Hongrie.

» Quoique très-fâcheuse, très-pénible, cette situation n'est pas pour cela désespérée. Il y a bien des ressources dans un grand empire, surtout quand le gouvernement, et l'on n'oserait aujourd'hui, pour son honneur, mettre la chose en doute, est de bonne foi, quand il réclame l'assistance de ses peuples en leur assurant, pour prix de leur loyal concours, des institutions représentatives, fondées sur les bases de la loi. La liberté est, dans les circonstances présentes, son seul mais puissant auxiliaire, son levier d'Archimède, pourvu qu'il sache l'employer.

» Les nouvelles de Pologne indiquent toujours une extrême agitation; aux mesures répressives que l'autorité militaire ne se lasse pas de prendre, les

populations répondent par une résistance passive, une force d'inertie qui indique tout au moins une entente parfaite et un parti sérieusement adopté.

Le directeur de la police vient de faire publier à Cracovie un arrêté dans lequel on invite les boutiquiers à ne pas fermer leurs magasins, sous peine d'être considérés comme complices des manifestations hostiles et d'enourir les peines sévères édictées par l'ordonnance du 13 août.

Si l'on songe maintenant aux collisions fréquentes qui ont lieu entre les troupes et les populations, on comprendra facilement que de chaque côté il se manifeste une grande exaspération.

Nous n'osons penser à l'issue que peuvent avoir toutes ces démonstrations, mais il faut bien dire que la police semble vouloir pousser à bout la population par des mesures aussi puériles que vexatoires.

Une lettre de Varsovie nous apprend, en effet, que dans toute l'étendue du royaume on continue de faire la guerre au costume, les jeunes gens ne voulant point se soumettre à la coupe d'habits qu'on veut leur imposer. Depuis qu'on a défendu de porter des ceintures en cuir avec ces mots en légende : *Foi, amour, espérance*, ils enserrèrent les plis de leur blouse noire dans des cordes grossières, ce qui a provoqué de nouvelles arrestations.

Le parti démocratique, profitant de toutes ces fautes de l'autorité militaire, prend chaque jour une attitude plus décidée et s'efforce de démontrer que jusqu'ici le peuple a été leurré par de vaines promesses.

L'inquiétude est donc grande à Varsovie et l'on se demande où aboutira cet état de choses.

« L'hiver, » écrit de Varsovie un correspondant du *Journal de Dresde*, « l'hiver sera aussi triste que le fut l'été, quoique la noblesse qui vit dans ses terres ou à l'étranger se soit donné rendez-vous à Varsovie, où l'on passera l'hiver sans toutefois se rapprocher des cercles russes. »

Ce n'est pas seulement à Varsovie que se manifestent cette agitation et cette résistance; elle sont ga-

guées les autres villes et jusqu'aux plus petits villages.

C'est ainsi que l'anniversaire de la réunion de la Lithuanie a été célébré dans toute la Pologne avec une solennité plus grande qu'à Varsovie même, et cela malgré les défenses et malgré les mesures émanées des agents du gouvernement.

La lettre de Varsovie que nous venons de citer nous apprend que dans plusieurs localités, dans les provinces, les paysans refusent opiniâtement l'obéissance aux seigneurs, quoique l'on ait requis la force armée. Les trains à grande vitesse du chemin de fer Varsovie-Vienne, depuis Varsovie jusqu'à la frontière et retour, sont toujours escortés de gendarmes. La censure est plus sévère que jamais. La misère est grande et les rues sont encombrées de mendiants.

De nouvelles arrestations ont été opérées à Varsovie à la suite de nombreuses perquisitions domiciliaires. (Le Pays.)

Les dépêches d'Italie annoncent d'une façon très-vague que le colonel Lorenzini a attaqué, de concert avec les Français, la bande de Chiavone, retranchée sur le mont Saint-Elia. Le bruit courait, dit également une dépêche, que les Français étaient arrivés à Castanova pour s'opposer à la rentrée sur le territoire romain des brigands de Chiavone. (Pays.)

On mande de Turin, le 24 août :

Dans la nuit du 21 au 22 du courant, un gros bâtiment, d'où partaient de nombreuses fusées, en guise de signaux, a fait une tentative de débarquement près de San-Benedetto-del-Tronto. Mais la garde nationale de San-Benedetto, guidée par le syndic, et celle de plusieurs autres pays du littoral étant accourues sur les lieux, le navire reprit le large. Le commandant des troupes en garnison dans ces provinces a envoyé la canonnière *Vinzaglio* croiser entre San-Benedetto et Porto-Fermo.

Des nouvelles reçues aujourd'hui nous apprennent que le bâtiment n'a pas reparu près de ces côtes. — Havas.

FEUILLETON

LES NEVEUX DE JEAN BART

NOUVELLE HISTORIQUE

PAR G. DE LA LANDELLE.

I. — LA CROIX DE CRÈNE. — L'ÉPÉE DU RENARD. — LE NŒUD DE RUBANS.

Le 26 mars 1739, — cinquante-sept ans après la mort de Jean Bart, — deux frégates du roi, *l'Harmonie* et la *Danaë*, achevaient dans le port de Dunkerque leur armement ou plutôt leur chargement, car on les équipait en flûtes.

Leur force défensive étant ainsi en grande partie sacrifiée au transport des marchandises, vivres, armes et munitions de guerre qu'il s'agissait d'expédier au Canada, l'on se demandait comment elles feraient pour échapper aux croisières anglaises. Les plus hardis s'étonnaient qu'un vaisseau, ou au moins une troisième frégate bien armée en guerre, n'eût pas mission d'escorter les deux conserves.

Et telle était assurément la cause de l'exécrable humeur de maître Simon Vanburg qui, son sifflet de manœuvre d'une main, sa canne de l'autre, accélérât les travaux à bord de la *Danaë*, non sans jurer en flamand avec une verve qui eût honoré Cicéron en personne.

L'éloquence du valeureux maître d'équipage était célèbre dans le forum maritime.

S'il faisait beau le voir à l'ouvrage, sacrant et maugréant à faire frémir tout son monde, son bâton de commandant levé, courant et bondissant de l'avant à l'arrière comme un lion furieux; il faisait bon l'entendre, quand l'ouvrage achevé, le digne marin se mettait sur son bien dire. Dans les chantiers, sur les quais, dans les tavernes de matelots, c'était à qui se grouperait autour de lui pour recueillir le miel, passablement salé, de ses héroïques discours. Sur le gaillard d'avant, l'équipage placé sous ses ordres directs, y mettait plus de formes.

Heureux les anciens à qui maître Simon Vanburg permettait de lui adresser quelques questions respectueuses sur les faits et gestes des braves Dunquerqueois les Jacobsen, les Janssen, les Keyser et les Bart, innombrable lignée de véritables hommes de mer! Alors, s'il daignait répondre, pourquoi la muse des passavants ne s'empresait-elle point de sténographier ses récits? Mais, hélas! autant en emportait la brise du large!

Que de belles pages de notre histoire navale ont été perdues ainsi! — Et peu s'en faut, comme on le verra, que ne soient du nombre celles que nous transcrivons à la gloire des neveux de Jean Bart, l'un Pierre-Jean Bart, capitaine, l'autre Benjamin Bart, son fils, lieutenant de la frégate *la Danaë*.

Pour éloquent qu'il fût, maître Simon Vanburg n'était point bavard à beaucoup près; ne le faisait point jaser qui-conque en avait envie; non, certes non! — les gens de l'ar-

senal, les marins de son bord, ses meilleurs camarades même, ne lui arrachaient que des brides de son merveilleux répertoire. Mais qui connaissait à fond le répertoire entier, qui pouvait à loisir le feuilleter et le feuilleter encore, qui n'avait qu'un désir à exprimer, qu'un geste à faire, pour que le maître se mit à conter telle ou telle des grandes aventures qu'il savait si bien : — c'était la jeune Thomine, — Thomine sa fille chérie, — une enfant de quinze ans à cette heure, une modeste et angélique créature, foi de marin! douce et mignonne comme une colombe, plus fraîche qu'un bouton de rose, svelte et légère autant qu'un papillon, toujours prête à rougir pour peu qu'un étranger se permit de la regarder en face.

Thomine n'avait qu'à lever vers son père ses grands yeux bleus brillants comme les étoiles d'hiver, et le brave maître, allumant sa pipe au foyer de la case, entamait, par exemple, la magnifique histoire de Michel Jacobsen le *Renard de la mer*, mort vice-amiral de Sa Majesté Catholique, ou encore celle de Jean Jacobsen, son fils, lequel se défendit pendant treize heures avec un seul vaisseau espagnol, le *St-Vincent*, contre neuf vaisseaux hollandais, et, ne voulant pas se rendre, fit par mettre le feu aux poudres.

Thomine savait comment Gaspard Bart, digne beau-frère de Jean Jacobsen, survécut presque seul à l'explosion du *St-Vincent*; et elle aurait pu raconter le double mariage des enfants du *Renard de la mer*, dont le fils Jean épousa Marie Demoulenaère, le même jour que sa

Le général Pinelli a défait une grosse troupe de brigands aux environs d'Avellino. Le combat a duré plusieurs heures. Plus de cent brigands ont été tués.

La démission de M. Cantelli a été acceptée par le roi. Le chevalier Visone, intendant-général à Plaisance, doit remplacer M. Cantelli provisoirement et tout en conservant ses fonctions.

S'il faut en croire l'*Opinione*, le roi de Portugal aurait très-gracieusement accueilli le marquis Caracciola, envoyé de S. M. Victor-Emmanuel, et lui aurait exprimé toute sa sympathie pour la cause de l'Italie, en ajoutant qu'il faisait des vœux pour son complet triomphe. (Le Pays.)

Le vote par lequel les deux chambres de la diète hongroise ont protesté contre la dissolution est aujourd'hui parfaitement expliqué. La dissolution de la Diète, en Hongrie comme partout où il existe des constitutions représentatives, est une des prérogatives de la couronne, et à ce titre, parfaitement légale.

Mais l'art. 5 des lois de 1848 dit, dans son cinquième paragraphe, qu'en cas de dissolution, une nouvelle diète devra être convoquée dans l'espace de trois mois. Le sixième paragraphe du même article de loi dit textuellement :

« La session annuelle ne pourra être close, et la Diète ne pourra être dissoute, avant que les comptes du dernier exercice et le budget de l'année prochaine aient été présentés par le ministre et avant que la Diète ait statué à ce sujet. »

Donc, au point de vue de la loi de 1848, le seul, comme on sait, auquel la diète hongroise ait consenti à se placer, la protestation, de M. Deak est très-logique. D'après cette loi, la Diète ne pouvait être dissoute avant le vote du budget, et la nouvelle assemblée devait être convoquée dans les trois mois et non pas dans les six mois, comme le porte le rescrit royal. (Le Pays.)

Une dépêche de Beyrouth, en date du 17 avril, nous apprend qu'on a terminé l'organisation des forces militaires du Liban.

Ces forces se composeront de quinze cents hommes enrégimentés comme la gendarmerie française et destinés au même service.

Ils porteront le titre de *zaptiés*; ils auront pour mission spéciale le maintien de l'ordre et la sécurité dans la province. (Le Pays.)

L'*Indépendance belge* a annoncé que le sultan avait ordonné au pacha d'Egypte et au bey de Tunis d'envoyer des officiers de leur cour à Constantinople, pour le complimenter sur son avènement.

Le même journal a prétendu que le prince de Serbie, ayant reçu le même ordre, avait refusé d'obéir.

Ces détails sont complètement inexacts, aucun ordre pareil n'a été donné par le sultan. (Idem.)

Nous avons des nouvelles d'Amérique en date du 14. Une bataille livrée à Springfield avait été, cette fois encore, favorable aux séparatistes.

Le général Lyon, qui commandait les fédéraux, a été tué dans l'action, et le rapport officiel porte à huit cents le nombre des hommes tués ou blessés du côté des fédéraux.

Les forces étaient d'ailleurs très-inégaux; 8,000 fédéraux ont lutté pendant plusieurs heures contre 23,000 confédérés; on dit que les pertes de ces derniers sont immenses et l'on cite deux généraux séparatistes qui auraient été tués.

S. A. I. le prince Napoléon était de retour à New-York. Le prince avait été reçu à Manassas par les généraux Beauregard et Johnston. S. A. I. devra se rendre prochainement aux chutes du Niagara. (Idem.)

Londres, 24 août. — Shang-Hai, 4. — Les relations amicales avec le Japon seront probablement troublées; des maisons de marchands étrangers ont été envahies et des vols commis en plein jour. On croit que le gouvernement a encouragé ces excès.

Une nouvelle insurrection a éclaté près de Pékin. Le bruit court que cinq villes de Tartarie et de Chine ont été cédées à la Russie par l'empire de Chine. — Havas.

FAITS DIVERS.

L'Empereur, accompagné du général Fleury, son premier écuyer, aide-de-camp, a quitté le camp de Châlons, vendredi à midi, pour se rendre incognito à Plombières.

Sa Majesté voulait juger par Elle-même de l'exécution des divers travaux qu'Elle avait ordonnés il y a trois ans : une belle église, dont la munificence de l'Empereur a payé la construction, s'élève sur une place spacieuse. Tout un quartier nouveau, bordé de maisons charmantes, remplace des masures malsaines et inhabitables. Des routes excellentes, après de grandes difficultés vaincues, dégagent aujourd'hui Plombières et ouvrent un accès facile du côté de Remiremont et de la gare d'Aillevillers. Enfin, aux abords de la promenade, un établissement de bains monumental et deux grands hôtels se sont élevés comme par enchantement.

L'Empereur, après avoir tout visité dans le plus grand détail, a témoigné sa satisfaction à M. de La Guéronnière, préfet des Vosges, aux ingénieurs, aux architectes et au directeur de l'établissement thermal qui ont dirigé et accompli ces importants travaux.

Sa Majesté, partie de Plombières samedi, à midi, est arrivée le soir, à huit heures et demie, à Saint-Cloud.

La santé de l'Empereur est excellente.

— Le voyage du général de Goyon en France n'est pas encore annoncé officiellement.

Mais, comme cette année l'Empereur a désigné le général pour présider le conseil des Côtes-du-Nord, dont il n'avait été jusqu'ici que vice-président, on en a conclu que S. M. désirait que le général présidât en personne le conseil de son département.

— Le général don Carlos Palanca y Gutiérrez,

commandant général des troupes espagnoles en Cochinchine, a été nommé, par l'Empereur des Français, commandeur, et le commandant don Enrique Fajardo, officier de la Légion-d'Honneur.

L'Empereur a en outre accordé la croix de chevalier à plusieurs officiers, sous-officiers et soldats qui s'étaient distingués dans l'expédition de Cochinchine.

— On a reçu en Angleterre l'avis officiel de l'invasion du choléra-morbus dans le nord-ouest de l'Inde.

— Le melon est en ce moment d'une abondance extrême. Pour donner une idée de l'importance de cette vente, il suffit de faire connaître qu'une seule localité, la petite ville de Cavailon (Vaucluse), a vendu au marché de la ville 523,093 melons rouges, 1,944,776 melons verts, 84,828 pastèques, à la campagne 540,000 melons rouges, 2 millions 261,000 melons verts, 84,000 pastèques.

Cela donne un total de 5,437,896 pièces, lesquelles vendues en moyenne à raison de 2 fr. 50 la douzaine, représentent, en chiffres ronds, une somme de 1,200,000 fr. Voilà certainement un magnifique revenu, surtout si l'on tient compte de la petite surface qu'occupe une culture de ce genre. Des producteurs de melons affirment avoir gagné cette année 25,000 fr. Il est peu d'artistes et d'hommes de lettres qui puissent en dire autant.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Les vacances du tribunal de commerce de Saumur commenceront le 1^{er} septembre et finiront le 1^{er} novembre.

Les audiences de vacations auront lieu : 1^{re}, lundi 9 septembre; 2^e, lundi 23 septembre; 3^e, lundi 7 octobre; 4^e, lundi 21 octobre.

LE DERNIER JOUR DE FRANC-PICARD.

L'un des plus célèbres chevaux de Steeple-Chase, *Franc-Picard*, que nous avons vu à nos dernières courses et qui est arrivé second au grand steeple, vient, paraît-il, de se rompre un tendon. Ce fâcheux accident est ainsi raconté par le *Journal de Rouen* :

« Douze chevaux ont pris part au grand Steeple-Chase de Dieppe. Ils se sont d'abord présentés tous les douze en peloton serré devant les premiers obstacles; mais, au milieu du premier tour d'hippodrome, *Doubtsal* et *Miss Harkaway* ont, en tombant, désarçonné leurs jockeys, sans que, fort heureusement, ceux-ci aient été blessés dans leur chute. Un instant après, *Repsal* s'abattait contre un mur en pierres et se cassait la jambe. On a dû bientôt l'achever sur place de deux coups de feu. Pendant ces divers accidents la course continuait, trois autres chevaux renonçaient à la lutte, et, au moment du suprême effort on ne comptait plus que six concurrents. A la tête de ces derniers se trouvait *Franc-Picard*, qui, admirablement monté par *Lamplugh*, est arrivé premier avec une avance de dix longueurs. « Ce nouveau triomphe du vaillant cheval, toujours vainqueur à Dieppe, a été salué des applaudissements de toute l'assemblée. Malheureu-

filles Agnès épousait Michel Bart, l'aïeul du grand Jean Bart.

La double bénédiction nuptiale fut donnée à Dunkerque en 1618, c'est-à-dire quatre ans avant l'immortel combat du *St-Vincent*.

— Quelle noce ! mon enfant ! quelle noce ! disait à ce propos, maître Simon Vanburg. Pères, frères, amis, témoins, parmi eux tous, en comptant bien entendu les deux mariés, pas un homme qui ne fût marin, pas un dont la vie ne fût un chapelet de beaux combats, de victoires, de ruses terribles, pas un dont le corps ne fût criblé de blessures et dont l'âme n'eût reçu du bon Dieu le don du courage. — Il y avait là, comme de raison, le *Renard de la mer* et le père Antoine Bart, un lion de mer celui-là, en tête de ses sept fils; tous les sept capitaines corsaires ou parés à le devenir. — Et parmi les femmes, pas une qui n'eût eu son père, son frère, son fils ou son mari tué au large, et qui pensât, malgré ça, qu'un homme, — ce qui s'appelle un homme, Thomine, — puisse être autre chose que marin, hormi prêtre et charpentier pourtant; — vu qu'il faut bien qu'on bâtisse et qu'on bénisse les navires. — De manière que jusqu'à temps que M. de Vauban se soit mêlé à la chance de la famille Bart, ils n'ont été que marins ou prêtres, — des héros ou des saints, et souventes fois tous les deux.

— ... Oh oui ! tous les deux, ma fille ! disait Simon Vanburg avec un pieux enthousiasme, car si notre vieux grand Jean Bart n'est pas un saint dans le ciel, qui donc

le sera?... A-t-on jamais vu sur la mer jolie homme plus croyant, ni plus charitable, ni qui ait tant fait de miracles sa vie durant, et dont le nom seul en fait encore et en fera d'autres, s'il plaît à Dieu... Avant un combat; moi, j'envoie toujours un petit bout de prière à mon saint Jean Bart, et me voilà calme comme un mouton dans l'herbe verte. Et la fois du combat de *l'Elisabeth*, tu n'avais qu'un an à l'époque, je reçois un éclat de bois dans l'épaule, mon bras ne manœuvrait plus; les huiles, les pommades du major n'y faisaient pas plus que chansons; raide comme pince, estropié!... Qu'est ce que j'imagine ? un vœu à mon grand saint Jean Bart, et regarde-moi ce bras-là!... O le vieux Jean Bart ! avait-il quelque chose à lui ? a-t-il amassé ? a-t-il acheté des maisons, des terres, des rentes ? Est-ce que les pauvres n'ont pas plus profité de ses courses que ses propres fils?... Après avoir donné du pain à toute la France, comme c'est la vérité vraie, car sans sa bataille du 29 juin (1694) et la reprise du grand convoi de blé, la famine tuait la moitié des pauvres Français, a-t-il jamais été riche, lui ! Est-ce que ses enfants, ses petits-enfants et ses neveux sont seulement à leur aise, suivant leur rang?... Non ! Et à preuve qu'avant-hier, au marché, M^{re} Pierre Bart marchandait un bon poisson que la marchande lui faisait trop cher, et elle s'en allait en soupirant. — C'était, disait-elle, pour donner à souper aux amis de son fils Benjamin, le jour de la fête à ce cher enfant.

— Oh ! si j'avais été la marchande, s'écria Thomine.

— Bon ! tu m'aurais ôté un fameux plaisir ! car j'étais là par chance, derrière madame qui ne me voyait pas, mais la marchande me voyait bien. Je cligne de l'œil en levant trois doigts : « Trois poissons pour le tien ; la vieille ! » Elle comprend ; et la nuit d'après, j'allais à la pêche rapport au poisson qu'avaient mangé M. Benjamin et ses amis.

Ici Thomine embrassa son père avec effusion.

— Je dis, moi, que Jean Bart est un saint, reprit maître Vanburg charmé de la joie de sa fille, et même que saint Pierre, qui était un brave marinier dans son temps, a dû avoir un fameux plaisir à lui ouvrir la porte du paradis. Matelot pareil n'est de trop nulle part. Et saint Jean, saint Jacques, saint André, saint Thomas, tous des marins, des pêcheurs, qui connaissaient la voile et l'aviron, l'auront bien sûr pris à leur plat, c'est mon idée!... Oui, encore une fois, c'est un saint, car je sais comment il est mort, là, dans son lit, à terre, résigné, calme, prêchant ses frères, ses enfants et ses serviteurs, de sorte qu'on ne pouvait pas l'entendre sans avoir une rigole le long des deux joues!... Je n'étais pas encore de ce monde, moi, et j'y ai regret, mais mon père, qui était patron du canot de Jean Bart, a tout vu et tout entendu. Il se trouvait dans la chambre, à genoux derrière les maîtres du logis. Malgré ça, Jean Bart l'aperçoit, lui dit d'avancer et lui tend la main : — Mon vieux Vanburg...

(La suite au prochain numéro.)

sement cette victoire sera probablement sa dernière, car à peine *Franc-Picard* avait-il cessé son galop, qu'on s'apercevait qu'il boitait excessivement bas. Un accident, dont les spectateurs n'avaient pu au premier moment se rendre compte, était arrivé, en effet, à la noble bête : à 800 mètres environ du but, elle s'était, en faisant un violent effort, cassé un tendon de la jambe, et il est plus que probable que jamais elle ne reparaitra sur un hippodrome. La fin malheureuse de cet admirable cheval, si célèbre dans les annales du turf français, qui vient ainsi à seize ans de terminer sa carrière, n'a pas été sans causer une véritable émotion parmi les spectateurs des courses ; on se répétait dans l'assemblée que la vaillante bête avait rapporté à son maître, depuis une dizaine d'années, près de 600,000 francs, et on comprenait combien, pour M. Lamotte, la joie de son triomphe pouvait être diminuée. »

Une tentative d'assassinat a été commise, dans la nuit du 16 au 17 août, sur un chemin de la forêt de Châteaubriant. L'*Union bretonne* donne les détails suivants sur cet événement :

« M^{me} Lepage était partie de Nantes le 16, vers quatre heures du soir, pour se rendre à Châteaubriant. Dans sa voiture se trouvaient ses cinq enfants. Arrivés vers minuit près du pont de Rozay, à quatre kilomètres environ du bourg de Riaillé, les voyageurs furent surpris par un coup de pistolet tiré dans l'intérieur de la calèche. Aucun d'eux ne fut atteint ; mais M^{me} Lepage eut le visage légèrement brûlé par la poudre ; la balle traversa la capote à 80 centimètres environ au-dessus de la banquette de devant.

« M^{me} Lepage, justement effrayée, jeta un cri, et son fils aîné, âgé de 17 ans, la croyant blessée, se précipita en bas de la voiture et se dirigea du côté où l'assassin avait dû s'enfuir. Il ne tarda pas à le rejoindre ; mais il fut accueilli par un nouveau coup de feu qui l'atteignit à la jambe. Le mollet traversé par la balle, le courageux jeune homme tomba sur le sol privé de connaissance ; cependant il ne tarda pas à revenir à lui, et, en reprenant ses sens, il entendit la voiture de sa mère s'éloigner vers le Grand-Auverné. Désespérant de la rejoindre, il prit sa course, poursuivi un instant par son assassin, et parvint au village de la Poitevine, où il fut retrouvé, dans une auberge, très-souffrant et dans l'impossibilité de se mouvoir.

« La justice informe et croit connaître le coupable. »

La chasse est défendue sur toute l'étendue de la commune d'Avoine pour toute personne domiciliée hors les quatre communes d'Avoine, Beaumont-Verron, Savigny et Huismes.

MAIRIE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur invite le sieur SIRRUDE, ancien palefrenier de 1^{re} classe, du dépôt impérial d'étalons de Blois, que l'on suppose être en résidence à Saumur, à se présenter immédiatement au secrétariat de la mairie de cette ville, pour y retirer une pièce importante qui le concerne.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

VARIÉTÉS.

L'origine de la crinoline se perd dans la nuit des temps. Jérémie se plaint amèrement de la largeur des vêtements des Juives.

Confucius conseille aux Chinoises d'être modérées dans l'ampleur de leurs robes.

Mais passons par-dessus les tuniques des Juives, des Chinoises, etc., et arrivons de plain-pied à Rome, au temps d'Horace, qui désigne ces vêtements immenses sous le nom de *palissades*.

Nous ne suivrons pas la crinoline dans ses transformations à travers les âges et les pays, et nous passerons sans transition à la vertugale, aux vertugadins et à la basquine, qui nous arrivèrent d'Espagne après François I^{er}.

Le goût des vertugadins devint une fièvre à laquelle personne n'échappa : Charles IX et Henri III cherchèrent vainement à combattre cette épidémie à force d'édits et d'ordonnances ; l'église s'en mêla. Les vertugadins furent anathématisés. Un prédicateur, fulminant contre ces appareils mensongers, les désigna sous le nom de *bricoles infernales*.

Cependant les vertugadins tombèrent comme toute mode tombe, et un siècle durant on n'en entendit plus parler.

Mais 1718 arriva et le vertugadin reparut plus gonflé que jamais, sous le nom de panier.

Les paniers furent l'occasion d'un libelle injurieux pour le roi et la reine, et cet écrit fut, par arrêt du parlement de Paris, brûlé par la main du bourreau.

La révolution française fit disparaître les derniers vestiges des paniers ; mais, comme le phénix qui renaît de ses cendres, nous les voyons poindre de nouveau à l'horizon, sous le nom de *tournures*, en 1829, puis en 1832 sous celui de *crinoline*.

Ce n'était alors qu'une section sphérique, n'ayant que le septième de la hauteur d'un jupon. Cela s'adaptait comme une cuirasse au-dessous de la naissance des reins, en enclavant les hanches. Cette caparace était en crin, de là son nom. Bientôt elle s'allongea, s'élargit, se gonfla : le tout forma une demi-jupe, puis un jupon ; la baleine succéda au crin, les ressorts d'acier à la baleine.

Aujourd'hui, les femmes ont des jupes construites par des mécaniciens. Vulcain forge des robes à Vénus.

LA COMÈTE DE SAINT-AUGUSTIN.

On lit dans le *Pays* :

Nous avons annoncé, d'après une lettre d'un astrologue, M. Hodel, que d'épaisses ténèbres envelopperaient Paris pendant 120 heures, et qu'en outre un astre lumineux viendrait subitement faire son apparition au milieu de cette obscurité fantastique.

Nous recevons aujourd'hui de notre astrologue ordinaire de nouveaux renseignements dont nos lecteurs doivent être informés ; les voici :

« L'astre qui apparaîtra pendant les cinq jours de ténèbres que je vous ai prédits sera décidément visible du 28 au 29 août... Dans ma dernière lettre, je vous le mentionnais seulement sous la désignation vague de corps lumineux ; aujourd'hui je vous annonce une comète des plus curieuses, et de même que j'ai cru pouvoir désigner celle de juin du nom de *comète de Saint-Pierre*, à cause de l'époque de son apparition, de même aussi je baptise celle d'août du nom de *comète de Saint-Augustin*.

« Retenez en outre que cette comète n'est point celle de Charles-Quint. »

Nous le répétons, nous ne prétendons assumer en rien la responsabilité des faits étranges que nous signale M. Hodel.

Nos lecteurs connaissent déjà les motifs qui nous ont engagé à leur donner notre publicité.

L'oracle a parlé une fois de plus... Nous avons reproduit sa parole...

Fais ce que dois, advienne que pourra !...

CONSERVATION DES RAISINS. — Des expériences récentes ont démontré que le coton possède une propriété utile pour la conservation de plusieurs substances. On a reconnu, par exemple, que si l'on remplit une bouteille de bouillon de viande, et qu'on la ferme faiblement avec du coton, le bouillon se maintient sans altération pendant plus d'une année. Il était naturel, d'après cela, d'essayer si le coton ne pourrait pas exercer la même influence sur d'autres substances. Cependant, si nous ne nous trompons, on ne l'a pas fait encore en Europe. Au contraire, on en a profité depuis longtemps avec beaucoup de succès en Amérique pour les raisins. Voici comment on opère :

On laisse les grappes sur le cep aussi tard que possible, même jusqu'aux premiers froids, pourvu que les gelées soient légères. On les coupe alors avec un couteau bien affilé, et, après avoir enlevé avec des ciseaux tous les grains endommagés, on les laisse pendant quelques jours dans une chambre froide. Alors on les emballe entre des couches de coton ordinaire, dans des vases tels que des boîtes en fer-blanc ou des pots à conserves en verre. On a soin de ne faire qu'un petit nombre de couches, afin que le poids des grappes supérieures ne charge pas trop les inférieures, et de manier les raisins avec beaucoup de ménagement. On ferme alors exactement les vases, et l'on mastique le couvercle avec de la cire à bouteilles. Cette dernière précaution est assurément utile ; cependant les fermiers américains la négligent ordinairement, et n'en ont pas moins de bons raisins souvent jusqu'en avril. On garde les vases dans une chambre fraîche, mais à l'abri de la gelée.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Journal officiel de Naples*, du 22, dit qu'il est faux qu'à Sora un mouvement ait été exécuté par les Français contre Chiavone près Casanova.

La *Nazione* de Florence dit qu'il est parti de Rome, dans la matinée du 23, une bande de 500 réactionnaires revêtus d'uniformes militaires achetés à Ghetto. La bande s'est dirigée sur les confins de la Toscane. — Havas.

Une dépêche de Pesth annonce que le 25 une manifestation patriotique a eu lieu. La population s'est

répandue dans les rues en criant : Vive Deak ! vive la Hongrie ! vivent nos députés !

(Pays.)

Londres, 25 août. — Hier il y a eu un accident de chemin de fer : deux convois se sont rencontrés dans le tunnel de Clayton près de Brighton ; on compte 22 morts et un grand nombre de blessés.

On mande de la frontière polonaise à la date du 25 :

Le général Lambert est arrivé à Varsovie. D'après les journaux, le général a présidé hier une séance du conseil d'administration en sa qualité de gouverneur et de premier chef de l'armée.

Vienne, 25 août. — En rendant compte des rescrits de dissolution de la diète hongroise, quelques journaux prétendent que le gouvernement autrichien en remettant la convocation de la nouvelle diète à six mois, enfreint la constitution. Cette assertion est erronée. D'après le statut fondamental, l'empereur n'est tenu qu'à convoquer la diète dans le délai de trois ans. Ce sont les lois de 1848, considérées comme révolutionnaires et dont l'empereur n'a jamais accepté la validité, qui seules fixent le délai de trois mois à la convocation de la diète. — Havas.

Vient de paraître :

LA BIOGRAPHIE

DE

M^{lle} KAROLY

Artiste au Théâtre Impérial de l'Odéon,
Par M. Armand DUBARRY.

Cet ouvrage se trouve au Bureau du Journal et chez les Libraires.

Les médecins de la Faculté de Paris, prescrivent avec un succès constant, les *Dragées de savonule de Copahu*, du docteur A. Lebel, rue de Saintonge, n° 68, à Paris, pour guérir en quelques jours les affections les plus invétérées. — Prix : 4 fr. la boîte. — Dépôt à Saumur, chez M. LEBRUN, pharmacien, seul dépositaire. (399)

Marché de Saumur du 24 Août.

Froment (hec. de 77 k.)	28 09	Huile de lin	49 —
2 ^e qualité, de 74 k.	27 —	Paille hors barrière	61 81
Seigle	17 60	Foin id.	80 26
Orge	15 20	Luzeerne (les 750 k.)	70 20
Avoine (entrée)	12 —	Graine de trèfle	60 —
Fèves	20 —	— de luzeerne	50 —
Pois blancs	28 —	— de colza	27 30
— rouges	28 —	— de lin	28 —
Cire jaune (50 kil.)	190 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ordin.	55 —	(l'hectolitre)	—
— de chenevis	48 —	— cassées (50 k.)	66 —

COURS DES VINS (A).

BLANCS.	
Coteaux de Saumur 1859	1 ^{re} qualité 120 à »
Id.	2 ^e id. 100 à »
Ordin., environs de Saumur, 1860	1 ^{re} id. 70 à »
Id.	2 ^e id. 55 à »
Saint-Léger et environs 1860	1 ^{re} id. 53 à »
Id.	2 ^e id. 50 à »
Le Puy-N.-Dame et environs, 1860	1 ^{re} id. 53 à »
Id.	2 ^e id. 50 à »
La Vienne, 1860	45 à 50
ROUGES.	
Souzay et environs 1859	120 à »
Champigny, 1858	1 ^{re} qualité 260 à »
Id.	2 ^e id. 210 à »
Id. 1859	1 ^{re} id. 210 à »
Id.	2 ^e id. 140 à »
Varrains, 1860	60 à »
Id. 1859	120 à 140
Bourgueil, 1859	1 ^{re} qualité 130 à »
Id.	2 ^e id. 140 à »
Id. 1860	1 ^{re} id. 55 à »
Id.	2 ^e id. 45 à »
Restigny 1860	50 à »
Chinon, 1859	1 ^{re} qualité 150 à »
Id.	2 ^e id. 120 à »
Id. 1860	1 ^{re} id. 55 à »
Id.	2 ^e id. 50 à »

(A) Prix du commerce.

BOURSE DU 24 AOUT.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 68 60.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 97 90.

BOURSE DU 25 AOUT.

5 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 68 55
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 98 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE LEMOINE.

Les créanciers de la faillite du sieur Pierre-Athanase Lemoine, marchand de chaux, demeurant au Vaudelnoy-Rillé, sont priés de se présenter au syndic de la faillite, M. Bourdilleau, ancien comptable, demeurant à Montrenil-Bellay, chargé de dresser la liste des créanciers de la faillite.
Le Greffier du Tribunal,
TH. BUSSON.
(444)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BOUTIN.

Un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 19 août courant, enregistré, homologué purement et simplement le concordat consenti par les créanciers du sieur Samson Boutin, négociant à Saumur.
Le Greffier du Tribunal,
TH. BUSSON.
(445)

Etude de M^e EDOUARD CHEDEAU, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Aux enchères et à l'extinction des feux,
En la salle de la Mairie des Rosiers,
LE DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 1861,
A MIDI,
Par le ministère dudit M^e CHEDEAU, notaire à Saint-Clément,

UNE PIÈCE DE TERRE LABOURABLE,

Située dans la plaine des Hettes, commune des Rosiers,

Contenant en superficie 1 hectare 66 ares 46 centiares, appartenant à la commune de Saint-Martin-de-la-Place, et divisée en cinq lots, de la manière suivante :

Le 1^{er} lot, borné au nord par M. Mario, au midi par un chemin et M^{me} Girardeau, à l'ouest par le communal de Brion, et à l'est par les parcelles ci-après, contient 33 ares 28 centiares, et sera mis à prix à mille trois cent quatre-vingt-onze francs quatre-vingt-seize centimes, ci. 1,391 96

Le 2^e lot, borné au nord par M. Mario, au sud par la parcelle du 3^e lot, à l'ouest par la parcelle du 1^{er} lot, et à l'est par le chemin communal, contient aussi 33 ares 28 centiares, et sera mis à prix à pareille somme de mille trois cent quatre-vingt-onze francs quatre-vingt-seize centimes, ci. 1,391 96

Le 3^e lot, au sud du précédent, est borné au nord par la parcelle du 2^e lot, au midi par celle du 4^e lot, au couchant par celle du 1^{er} lot, et au levant par le chemin communal; il contient 33 ares 29 centiares, et sera mis à prix à mille trois cent quatre-vingt-onze francs quatre-vingt-seize centimes, ci. 1,391 96

Le 4^e lot, au sud de celui qui précède, est borné au nord par la parcelle du 3^e lot, au sud par celle du 5^e lot, à l'ouest par celle du 1^{er} lot, et à l'est par le chemin communal; il contient 33 ares 30 centiares, et sera mis à prix à mille trois cent quatre-

A reporter. 4,175 88

Report. 4,175 f. 88
vingt-onze francs quatre-vingt-seize centimes, ci. 1,391 96

Le 5^e lot, au sud du précédent, est borné au nord par la parcelle du 4^e lot, au sud par M^{me} Girardeau, à l'ouest par la parcelle du 1^{er} lot, et à l'est par le chemin communal; il contient 33 ares 31 centiares, et sera mis à prix à mille trois cent quatre-vingt-onze francs quatre-vingt-seize centimes, ci. 1,391 96

Total des mises à prix, applicable à la pièce entière, six mille neuf cent cinquante-neuf francs quatre-vingt-cinq centimes, ci. 6,959 80

Pour tous renseignements, s'adresser, soit à M. Léon MAYAUD, maire de la commune de Saint-Martin-de-la-Place, conseiller général, soit audit M^e CHEDEAU, notaire à Saint-Clément-des-Lévées, dépositaire du cahier des charges. (424)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

DIVERS LOGEMENTS, TERRES ET VIGNES,

Situés dans les communes de Saint-Clément-des-Lévées et des Rosiers.

S'adresser à M. CHOYER-GAUTIER, propriétaire aux Rosiers, ou audit notaire. (446)

M^e DUPRÉ, notaire à Baugé, demande un PREMIER CLERC.

VENTE

Par suite de liquidation.

600 PIÈCES DE VINS EN CERCLES.

VINS ROUGES.

1858, Coteaux	160 f. la p.
1858, Bourgneil	160 —
1856, Champigny	160 —
1859, Bourgneil et coteaux,	100 —
1860, Chinon	50 —

VINS BLANCS.

1858	100 —
1860, Coteaux	70 —
1860, Ordinaire	40 —

S'adresser à M. BOUTIN fils, négociant à Saumur, ou à BRETON, facteur à la cave, à Saint-Florent. (403)

MAISON

A VENDRE
OU A LOUER,
Avec jardin et habitation de jardinier, située sur la levée d'Enceinte.
S'adresser à M^{me} veuve BERNARD.

TERRAIN

A VENDRE
POUR BATIR,
Situé au commencement de la route de Saint-Lambert, en face la galerie vitrée de l'embarcadère,
Presque vingt mètres de façade, sur une grande profondeur. On divisera en deux lots, s'il le faut.
Puis d'autres TERRAINS divisibles par six ou dix mètres de façade, à des prix très-peu élevés, situés même route, en face de la gare des marchandises.
S'adresser rue Royale, 13. (385)

A CÉDER DE SUITE
UNE PETITE AUBERGE
TRÈS-BIEN ACHALANDÉE,
Située dans un des bons quartiers de Saumur.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Un très-joli petit BREAK, pour un ou deux chevaux.
S'adresser au bureau de journal.

A VENDRE
Un CHIEN D'ARRÊT, dressé, et un BON FUSIL de chasse.
S'adresser à M. PRAX. (413)

A VENDRE
CHIEN COUCHANT,
Trois ans, bien dressé.

A CÉDER
DE SUITE
Pour cause de décès

UN FONDS DE BOULANGERIE,
Situé à St-Martin-de-la-Place.
S'adresser à M. CORBINEAU, marchand-boucher, à Saumur, ou à M^{me} veuve COUTANCEAU, à Saint-Martin.

A LOUER
Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine,

LE 1^{er} ET LE 2^e ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beurepaire et d'Orléans, avec balcon régnant sur les deux rues.

Les appartements du premier étage, disposés pour salons ou magasins, pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le désirait.
S'adresser à M. RICHARD père, sur les Ponts. (410)

A LOUER
Une Remise, une Écurie à deux chevaux, grenier au-dessus.
S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, à Saumur. (346)

VINGT ANS DE SUCCÈS

Au moment des chaleurs, nous recommandons l'emploi de l'ALCOOL DE MENTHE DE RICQLES. Moyennant quelques gouttes de cette liqueur dans un verre d'eau, sucrée ou non, on obtient la boisson la plus agréable, la plus saine, la plus rafraichissante et la moins coûteuse dont on puisse se servir. Cet élixir devrait donc trouver sa place dans toutes les familles, attendu qu'il facilite supérieurement la digestion, fortifie l'estomac même le plus délabré, débarrasse des maux de tête, des coliques, purifie le sang, calme les nerfs et dissipe à l'instant le moindre malaise. — En flacons cachetés de 2 fr. 50 et 5 fr., avec l'instruction portant le cachet et la griffe de l'inventeur, H. de Ricqlès, cours d'Herbouville, 9, à Lyon; à Paris, 5, cité Trévise.
Dépôt dans toutes les principales pharmacies et maisons de droguerie de la France et de l'étranger. — A Saumur, chez M. BEVIER, confiseur. (343)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN AGE

Cette Pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découvert dans un manuscrit, par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir, en s'en servant journellement. — Prix du pot : 3 f. — Composé par CHALMIN, chimiste, à Rouen, r. de l'Hôpital, 40. — M^e à Paris, pour le gros, r. d'Enghien, 24. — Dép. dans toutes les villes.
A Saumur, chez M. BALZEAU et M. PISSOR, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (71)

GUERISON

Prompte et certaine des maladies contagieuses par la COPAHINE NÈGE de JOZEAU, ph., r. St-Quentin, 27, Paris, agréable et facile à prendre, en voyageant et en travaillant; prescrite et connue depuis 1840. — Dépôt dans toutes les Pharmacies. — Exiger la marque de fab.

CONTREFAÇONS

DU
VINAIGRE DE TOILETTE
DE

JEAN-VINCENT BULLY

67, rue Montorgueil, Paris.

Pour se prémunir contre les contrefaçons, que de nombreux jugements n'ont pas encore complètement réprimées :

REFUSER tout flacon où le nom de Jean-Vincent Bully serait précédé des mots dit de, ou autres semblables.

EXIGER : L'enseigne AU TEMPLE DE FLORE, — le bouchage intact, — la signature sur le cachet, — la contre-étiquette fixant au col du flacon le fil blanc, rose, vert et noir terminé par la Médaille de garantie.

Ci-dessous la contre-étiquette elle-même pour donner le modèle de la signature et les deux faces de la Médaille.



Porter plainte contre le débitant « pour Tromperie sur la nature de la chose vendue. » (Art. 423 du Code pénal.)

Saumur, imprimerie de P. GODET.